



Une succession bloquée malgré une décision de justice

Par **PIOU11**, le **06/07/2015** à **14:01**

Bonjour,

Un avocat est-il obligatoire pour déposer une requête quand on détient une décision de justice non contestée ? L'ambiguïté de cette affaire porte sur le fait qu'il existe cette décision mais que la partie concernée a eu le droit de refuser le compte de répartition du notaire. La loi a ses détours bien incompréhensibles.

N'ayant pas les moyens de prendre un avocat et trop pour avoir l'aide juridictionnelle, la situation tourne une fois de plus à l'avantage de cette personne. Cela fait plus de 10 ans que ça dure.

J'ai déjà engagé un huissier qui m'a demandé 300 € pour faire valoir mes droits devant le notaire ce qui est très lourd sur ma petite retraite et j'espère pouvoir les récupérer une fois cette affaire réglée si on accepte que je me présente sans avocat. Cela peut-il être possible que mes droits soient moins reconnus que cette personne malhonnête ?